Bonjour à tous,

La Fédération Française d'athlétisme a voté un nouveau fonctionnement pour les licences et les changements de catégorie. Il est peut être nécessaire de faire un récapitulatif.

La saison prochaine est les suivantes, les dates de début et de fin de fin de saison resteront identiques, c'est-à-dire du 1er septembre au 31 aout de l'année suivante.

Les dates de validité de la licence restent donc inchangées.
Le seul changement concerne les catégories, en effet les athlètes changeront de catégorie au 1er Janvier de la saison en cours. Il n'y aura pas d'intervention à faire sur les licences où seule l'année de naissance sera inscrite. De même les changements se feront automatiquement sur Logica.

La prise de licence et le changement de catégorie seront donc indépendants. Il n'y aura pas non plus de licence de 15 mois. La FFA facturera les licences au tarif de la catégorie de l'athlète au 1er Septembre.

Exemple :

Un minime 2ème année qui prend sa licence en Septembre, passera cadet le 1er Janvier. La FFA facturera sa licence au tarif minime.

Autre changement les mutations : la période est maintenant comprise entre le 1er Septembre et le 30 Novembre.

L'athlète aura juste à faire une lettre au club qu'il compte rejoindre. Le club saisit alors la demande sur SIFFA qui enverra automatiquement des mails aux structures concernées (club quitté et Ligue). La demande de compensation est aussi faite automatiquement s'il y a lieu (par SIFFA).

Lorsque toutes les autorisations sont données (par mail), c'est le club d'accueil qui passe la licence et non plus la Ligue.
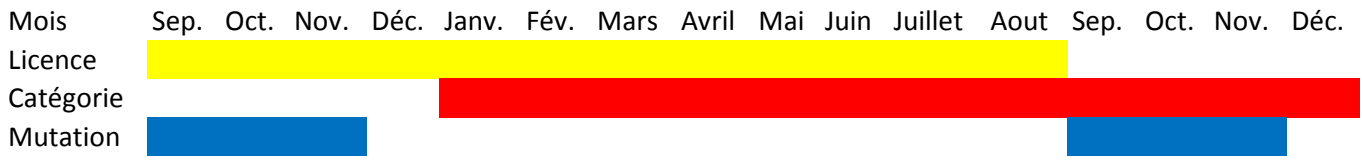
Récapitulatif :